

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2014

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	17
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	17
■	ETAT DE LA DETTE	17
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE LILLION regroupe les communes de BREAL-SOUS-MONTFORT, CHAVAGNE, CINTRE, GOVEN - LA CHAPELLE-THOUARAUULT, LE RHEU - (Seulement une toute petite partie du territoire est sur le syndicat, secteur de Moigné, INRA et quelques écarts à l'est de la commune), L'HERMITAGE, MORDELLES et TALENSAC.

Dans le cadre de la loi « MAPTAM », la compétence « distribution eau potable » exercée jusqu'alors par le SIE de Lillion est transférée à Rennes Métropole au 1er Janvier 2015.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

32 000 habitants

Population en vigueur en 2014 (données Insee 2011 - Décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2004. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	20/07/2005	Précision apportée sur les conditions d'affectation de la différence en fin d'exercice entre le Py estimé et le Py réel Suppression de l'indice PsdC ,ne paraissant plus au niveau national et remplacement par l'indice Fsd2.
2	01/01/2007	Intégration les nouveaux équipements de la station et du réservoir dans le périmètre d'affermage. Modification tarif part distribution fermier
3	01/01/2010	Intégration de l'entretien des 9 bornes de puisage MONECA mis en place en 2009. Modification tarif part distribution fermier
4	09/07/2013	Modification du règlement de service et des clauses de renouvellement.
5	12/12/2014	Prolongation d'un an et exclusion de la commune du Rheu-Moigné

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	clôtures et portails, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'import	SMP OUEST 35	Débit sanitaire 450 m ³ /j	1999		
d'import	CEBR	Volume conventionné: 150 000m ³ pour 2012 à 2014	2011	4	Remplace la convention d'import de Rennes
d'import	SIE DE LA FORET DE PAIMPONT				Secours Pas de convention

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2013 [m ³]	Prélèvement 2014 [m ³]	Variation 2013/2014	Observations
Lillion Puits N° 2 LE RHEU	38	207 000	234 400	+13,24 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 19 septembre 1985
Lillion Puits N° 3 LE RHEU	130	627 400	661 100	+5,37 %	
Lillion Forage N° 4 LE RHEU	100	436 200	464 100	+6,40 %	
Total des prélèvements [m³]		1 270 600	1 359 600	+7,00 %	

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2013 [m ³]	Importé en 2014 [m ³]	Variation 2013/2014	Part 2014
SMP OUEST 35	326 463	313 400	-4,00%	69,49%
SMPBR	136 998	137 417	0,31%	30,47%
SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	70	210	200,00%	0,05%
Total import [m³]	463 531	451 027	-2,70%	100,00%

• Volumes produits

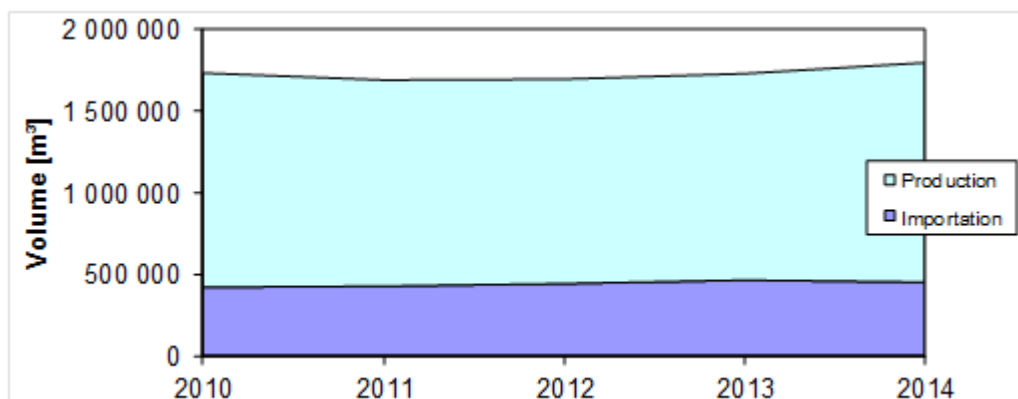
Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2013 [m ³]	Production 2014 [m ³]	Variation 2013/2014	Observations
Usine de Traitement de Lillion LE RHEU	3 600	1 268 179	1 347 228	+6,23 %	
Total produit [m³]		1 268 179	1 347 228	+6,23 %	

Le rendement de l'usine de Lillion est en 2014 de 99%, du même ordre qu'en 2013.

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation	Part 2014
Ressources propres	1 268 179	1 347 228	+6,23 %	75%
Importations	463 531	451 027	-2,70 %	25%
Total général	1 731 710	1 798 255	+3,84 %	100%

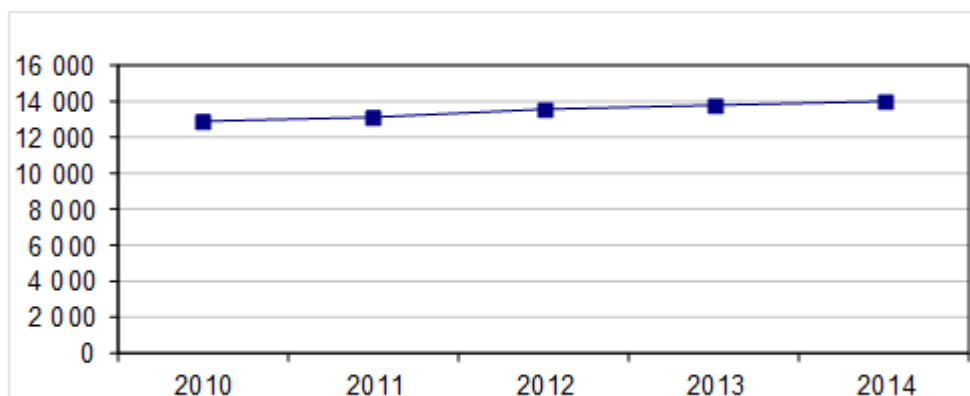
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNÉS

Abonnés	2013	2014	Variation
Nombre total d'abonnés	13 833	13 975	+1,03 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



- Répartition des abonnés par commune

BREAL-SOUS-MONTFORT	2 468
CHAVAGNE	1 609
CINTRE	859
GOVEN	1 749
LA CHAPELLE-THOUARAU	868
LE RHEU	354
L'HERMITAGE	1 806
MORDELLES	3 238
TALENSAC	1 024

Total des abonnés 13 975

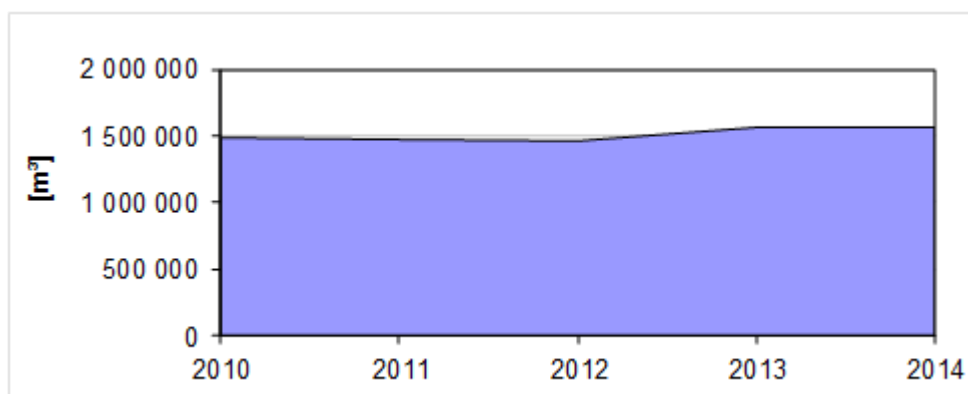
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013	2014	Variation
Volume produit	1 268 179	1 347 228	+6,23 %
Volume importé	463 531	451 027	-2,70 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	1 731 710	1 798 255	+3,84 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 194 978	1 159 955	-2,93 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	370 961	406 484	+9,58 %
Volume total vendu aux abonnés	1 565 939	1 566 439	+0,03 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **112 m³ par an**. Elle était de 113 m³ en 2013.

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	516,8	517,7	+0,18 %

Extension de réseau en 2014 = 0,273km

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
10/10/2013	Fixation des tarifs pour le prix de l'eau 2014
16/10/2014	Fixation des tarifs pour le prix de l'eau 2015

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 28,67 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2015 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 36,67 € HT.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

SI DES EAUX DE LILLION

EAU POTABLE

2014

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,03	27,02	-0,04 %
	Abonnement Diam 40 mm	109,42	109,37	-0,05 %
	Abonnement Diam 60 mm	251,02	250,91	-0,04 %
	Abonnement Diam 80 mm	450,56	450,35	-0,05 %
	Abonnement Diam 100 mm	1029,84	1029,36	-0,05 %
	Abonnement Diam >100 mm	2046,81	2045,85	-0,05 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)			
	N° 1 (0 à 200 m³)	0,8851	0,8848	-0,03 %
	N° 2 (201 à 500 m³)	0,8336	0,8333	-0,04 %
	N° 3 (501 à 40 000 m³)	0,7693	0,7690	-0,04 %
	N° 4 (au-delà de 40 000 m³)	0,6148	0,6146	-0,03 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	Abonnement ordinaire *	32,69	32,69	0,00 %
	N° 1 (0 à 200 m³)	0,4954	0,4954	0,00 %
	N° 2 (201 à 500 m³)	0,1353	0,1353	0,00 %
	N° 3 (501 à 40 000 m³)	0,0953	0,0953	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 40 000 m³)	0,0222	0,0222	0,00 %
Redevances et taxes	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,16	0,17	+6,25 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0269	0,0395	+46,84 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Py = 0,4086

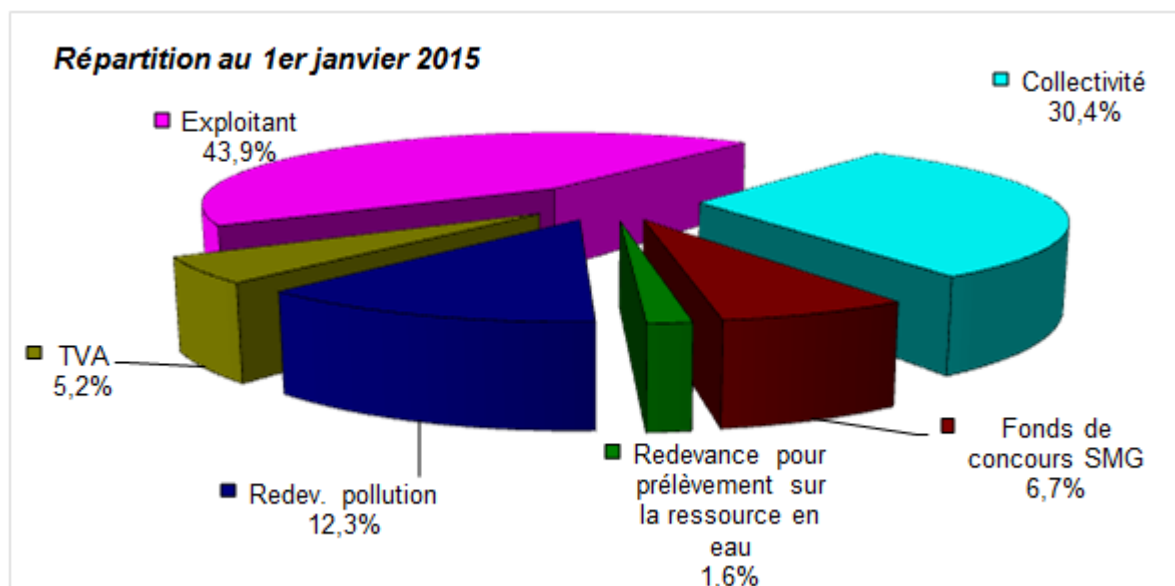
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	133,24	133,20	-0,03 %
Collectivité	92,14	92,14	0,00 %
Fonds de concours SMG	19,20	20,40	+6,25 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,23	4,74	+46,75 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	15,68	15,82	+0,89 %
Total [€ TTC]	300,69	303,50	+0,93 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,02 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

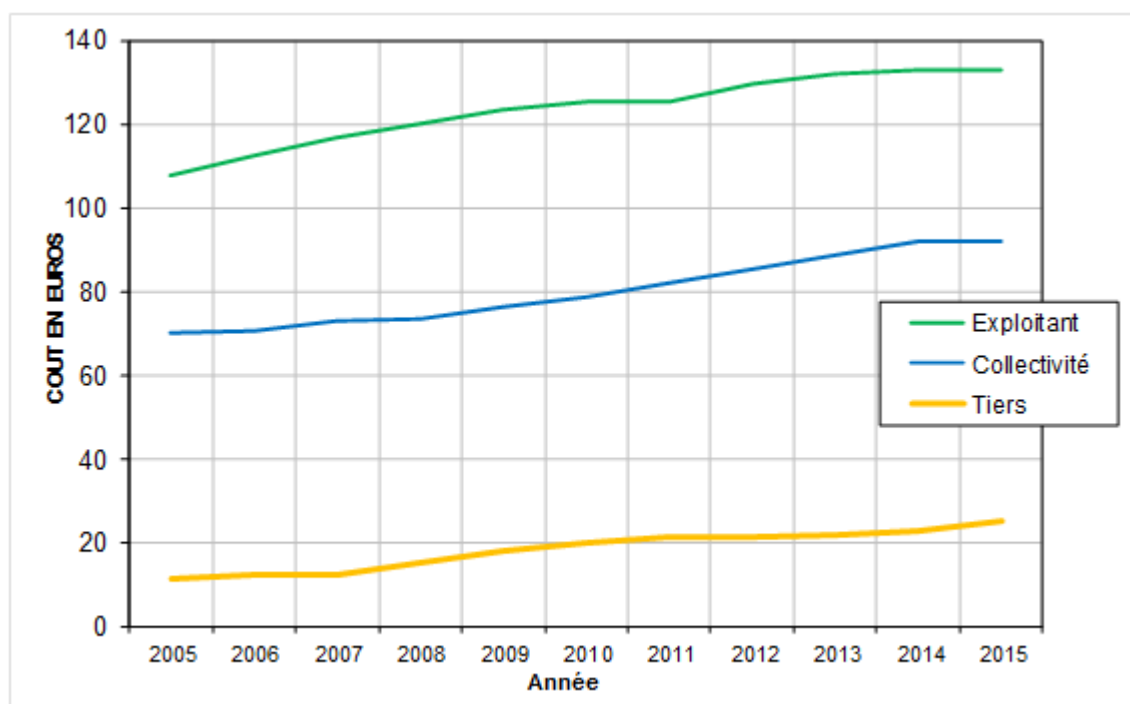
2,53 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005	107,84	70,00	11,10	188,94
2006	112,44	70,70	11,96	195,10
2007	116,78	72,82	11,96	201,56
2008	120,06	73,54	14,94	208,54
2009	123,38	76,47	17,88	217,73
2010	125,43	78,76	19,80	223,99
2011	125,46	81,91	21,29	228,66
2012	129,53	85,18	21,29	236,00
2013	132,31	88,59	21,50	242,40
2014	133,24	92,14	22,43	247,81
2015	133,20	92,14	25,14	250,48



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+32,57 %** depuis le début 2005 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005-2015	+23,52 %	+31,63%	+126,49%	+32,57%

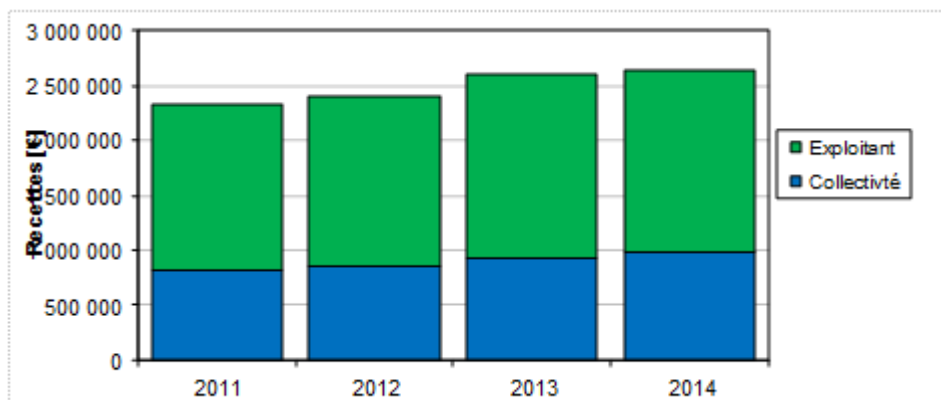
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	926 965,31 €	976 228,96 €	+5,31 %
dont abonnements	448 087,26 €	472 183,70 €	+5,38 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 8 042,47 €	- 3 160,22 €	+60,71 %
Total recettes de vente d'eau	918 922,84 €	973 068,74 €	+5,89 %
Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	16 600,05 €	16 232,14 €	
Produits financiers	4,40 €	3,87 €	
Régularisation Py (part " importation-production")	2 200,59 €	5 952,47 €	
Ristourne selon rendement réseau	24 556,65 €	6 432,87 €	
Total des recettes	962 284,53 €	1 001 690,09 €	

• Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 687 660,20 €	1 664 025,92 €	-1,40 %
dont abonnements	401 879,53 €	411 284,82 €	+2,34 %
Total recettes de vente d'eau	1 687 660,20 €	1 664 025,92 €	-1,40 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	- 2 200,59 €	- 5 952,47 €	
Ristourne selon rendement réseau	- 24 556,65 €	- 6 432,87 €	
Total des recettes	1 660 903,10 €	1 651 640,58 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	75	100 %	
Conformité physico-chimique	89	92,1 %	Métaldéhyde (6) Nickel (1)

Le dépassement de limite de qualité en nickel a été observé en septembre 2014, à Talensac avec une teneur de 231µg/l pour une limite de 20µg/l. Après une purge, la teneur en nickel est revenue en dessous de la limite réglementaire.

Les dépassements de limite de qualité en métaldéhyde (Produit phytosanitaire anti-limace) ont été observés tout au long de l'année 2014 en sortie de station de traitement de Lillion (18 analyses ARS35 : teneur <0,03µg/l à 0,16µg/l).

L'ARS et SAUR ont mis en place un suivi renforcé de cette molécule au niveau de la station de Lillion.

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité microbiologique. Hormis les dépassements de limites cités précédemment, elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Lillion (Bréal/Montfort, Chavagne, Cintré, Goven, Le Rheu, Mordelles et Talensac)	5,8 [3,3 – 24,7]	Présence > 0,1µg/l	[1,3 – 1,9] Source Saur
UDI Lillion – L'Hermitage (La Chapelle Thouarault et L'Hermitage)	8,5 [3,6 – 21,6]	Présence > 0,1µg/l	
UDI Lillion – Ouest 35 (Goven)	21,6 [10,6 – 29,6]	Présence > 0,1µg/l	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Lillion Forage N°2, 3 et 4

➔	80 %	arrêté préfectoral du 9 septembre 1985 est en cours d'actualisation. Aucune surveillance annuelle n'est mise en œuvre.	80 %
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis SMP OUEST 35

➔	80 %	L'import est un mélange qui vient des stations de Ferel et du Meneu. Pour cet import, un indice de 83% est admis	83 %
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis CEBR

➔	80 %	L'import vient de la station de Rophemel, qui traite l'eau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis SIE DE LA FORET DE PAIMPONT

➔	80 %	L'import vient de la station de l'Etang Bleu, qui traite l'eau des captages de l'Etang Bleu, La Ville-Danet et du Pas du Houx. Pour cet import, un indice de 89% est admis.	89 %
---	------	---	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	80%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

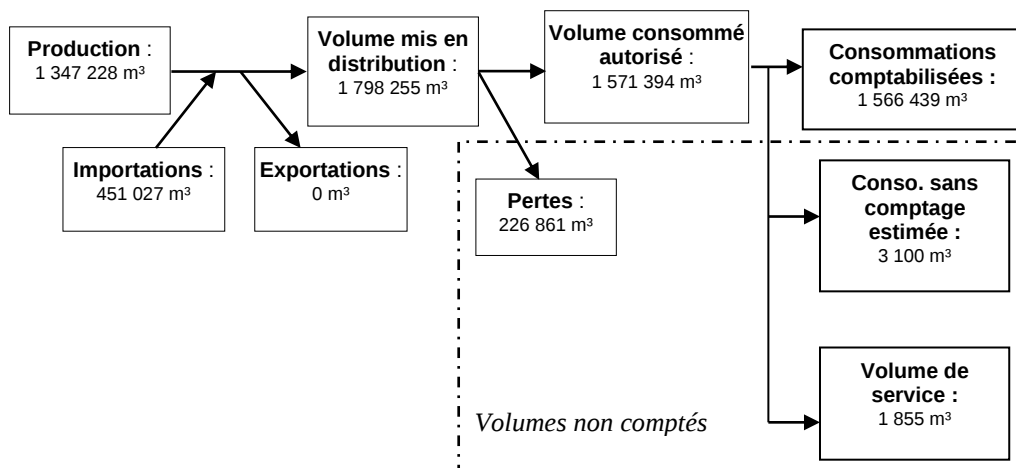
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 100 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 855 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	85,8 %	87,5 %	86,6 %	90,8 %	87,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,34	1,17	1,24	0,88	1,23

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,34	1,13	1,21	0,85	1,20

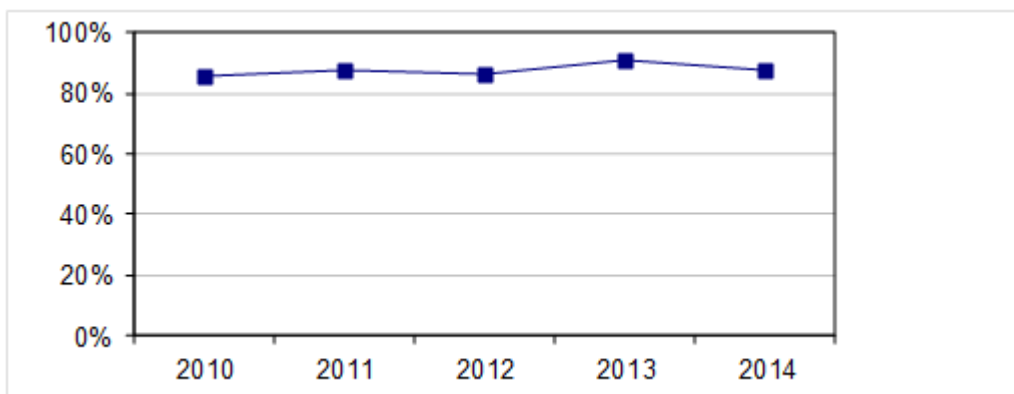
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

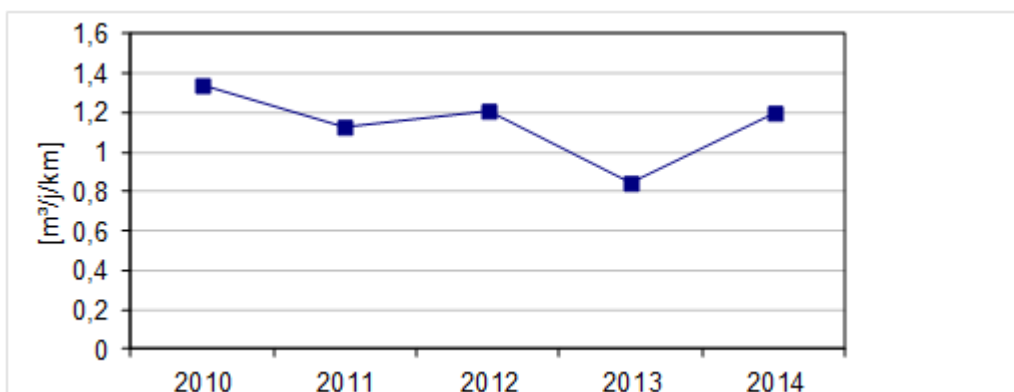
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	8,1	7,9	7,8	8,3	8,3
Seuil de rendement [%]	66,6 %	66,6 %	66,6 %	66,7 %	66,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,190	3,490	3,040	0,043	0,038
% de renouvellement du réseau	0,43%	0,68%	0,59%	0,008	0,007

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,34 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **8,801 km**.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à Bons de Commande 2014-2017	47 128 €
Rénovation des châteaux d'eau	5 479 €
Montant total des travaux payés (€)	52 607 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2014 est de 14 502.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	2 348 056,78 €	2 248 804,63 €
Remboursements au cours de l'exercice	202 131,52 €	199 716,37 €
dont en intérêts	104 707,09 €	100 464,22 €
dont en capital	97 424,43 €	99 252,15 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013	2014
Durée d'extinction de la dette	8	7	5

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	358 230,00 €	389 529,56 €	428 585,99 €	431 851,94 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire		
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	3 167,76 €	0,00 €
dont part délégataire	3 167,76 €	
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2013	2014
Association « Les Amis de Fianarantsoa » (Création d'un puits et d'une réserve d'eau à Madagascar)	2 125€	2 125€